



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 3 mars 2020

Reprise de l'épidémie de dengue à La Réunion

Du 17 au 23 février 2020, **146 cas de dengue autochtones ont été confirmés**. Le nombre de cas, de passages aux urgences et d'hospitalisations pour dengue sont en augmentation, indiquant une reprise de l'épidémie dans l'île. Des regroupements de cas sont identifiés dans plusieurs communes, principalement dans le Sud à Saint-Louis. Par ailleurs, des cas de dengue secondaire (personnes touchées une deuxième fois par la dengue) sont recensés, avec l'apparition possible de formes sévères de la maladie.

Dans ce contexte, et avec des conditions météorologiques actuelles favorables à la prolifération des moustiques, la Préfecture de La Réunion et l'ARS rappellent à tous les Réunionnais l'importance de se protéger des piqûres de moustiques, et de continuer de se protéger même malade.

Situation épidémiologique au 3 mars 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Sur les deux dernières semaines, **260 cas** ont été recensés dans **21 communes**.

Les foyers de dengue (regroupements de cas) sont identifiés à :

- **Région SUD** : 75% du total des cas
 - **Saint-Louis**, représentant plus de la moitié des cas (Plateau Goyaves, Cité Cocos, Quartier Lambert, Pont Neuf, Le Ruisseau et Roches Maigres)
 - **Etang Salé** (les Bains et les Hauts)
 - **Entre-Deux** (Ravine des Citrons)
 - **Saint-Pierre** (Ste Céline)
 - **Saint-Philippe** (Basse Vallée)
- **Région OUEST** :
 - **Saint-Paul** (La Plaine, Trou d'Eau)
 - **Trois-Bassins**
- **Région EST** :
 - **Saint-André** (Lotissement Satec)
- **Région NORD** :
 - **Sainte-Marie** (Grande Montée)

Des cas isolés sont identifiés dans 14 autres communes. Seules les communes de Cilaos, la Plaine des Palmistes et Sainte-Rose n'ont pas rapporté de cas ces dernières semaines.

DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE

- **640 cas autochtones confirmés**
- **37 hospitalisations**
- **79 passages aux urgences**

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



Une personne peut contracter la dengue 3 fois

Actuellement, trois sérotypes de la dengue co-circulent à La Réunion :

- la dengue de type 1 qui circule majoritairement dans l'île ;
- la dengue de type 2 ;
- et la dengue de type 3 mis en évidence à Saint-André, Sainte-Marie et Saint-Denis.

La circulation de ces 3 sérotypes de dengue sur le territoire signifie qu'une personne, qui a déjà été malade de la dengue une première fois, peut quand même être infectée par les deux autres types de dengue. Cette situation peut entraîner des formes sévères de la maladie chez les personnes touchées.

Aussi, les autorités rappellent à la population l'importance de **se protéger des piqûres de moustiques, même lorsqu'on a déjà été malade de la dengue antérieurement, et de continuer à se protéger même malade** pour ne pas contaminer son entourage :

- répulsifs,
- diffuseurs,
- vêtements couvrants,
- moustiquaires.

Recommandations pour se protéger de la dengue

